

KÉDANGE-SUR-CANNER

# Conseil municipal : un lieu dédié à la biodiversité

**Espace dédié à la biodiversité, investissements, cadre de vie, économie d'énergie, périscolaire, ont dominé les débats des élus lors d'une séance de rentrée du conseil municipal.**

**L**es projets d'investissement à réaliser dans la commune ont représenté l'essentiel des délibérations de la session de rentrée du conseil municipal : la mise en conformité du réseau des eaux pluviales de lotissement du Chardon Lorrain suite aux inondations, l'enfouissement des réseaux aériens au carrefour rue du Collège/rue de la Forêt, et l'acquisition d'équipements numériques pour les écoles.

## Enfouissement des réseaux secs

Pour le Chardon lorrain, le marché de mise aux normes a été attribué à la société HTP pour un montant de 74 935,60 € HT avec une participation du lotisseur SARL TM. L'enfouissement des réseaux secs est estimé à 35 000 € pour la basse tension. Il sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage de Enedis, qui appellera une contribution de la commune à hauteur de 18 376 €.

Dans les écoles, la commune investira en équipements numériques un montant de 17 133,84 € TTC avec un subventionnement de l'État et du



**Le maire et son adjoint présentent l'espace qui va être dédié à la biodiversité. Photo RL**

département de Moselle.

## Pour un meilleur cadre de vie

L'amélioration du cadre de vie dans la commune a constitué un autre grand volet de décisions avec : la création d'un emploi de policier ; l'actualisation du pacte territorial de relance et de transition écologique portant sur la création d'un espace dédié à la biodiversité, avec la plantation d'arbres forestiers et fruitiers à l'arrière du terrain de football, la décision d'éteindre l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin ; l'approbation d'un protocole d'accès des engins à moteur au parcours de santé ; et l'autorisation donnée au maire de recruter des vacataires pour l'agence postale communale pour des fonctions spécifiques, discontinues dans le temps, ré-

munérées à l'acte.

## Cosntruction du périscolaire

Toutes ces décisions impactant le budget communal, une décision budgétaire modificative a été adoptée en équilibre en fonctionnement et en investissement. À cet égard, le maire a réaffirmé la poursuite de la construction du périscolaire qui sera un équipement communal à ne pas confondre avec un multi-accueil ou micro-crèche, qui est un équipement de la communauté de communes de l'arc-mosellan.

Avant de se séparer, le conseil a encore adopté un avenant à la convention avec Agir ensemble pour la santé au travail (AGESTRA) pour la santé des personnels communaux, et fixer le programme des coupes de bois pour 2023 avec un prix du stère à façonner à 12 €.